



Grenoble, le 2 avril 2014

ALERTE AUX RISQUES PSYCHO SOCIAUX LIES AU PLAN DE DESORGANISATION DES SERVICES

A l'heure où la Directrice de l'UT 38 nous annonce – un 1^{er} avril tout de même ! – la mise en place d'une formation « **Gestion de l'agressivité et des conflits** » dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux, nous tenons à rappeler que la réforme SAPIN mise en œuvre à la hache et dans un calendrier particulièrement contraint et rapide devrait faire l'objet d'une évaluation en termes de RPS.

Le 9 janvier 2014 est la seule fois – oui, la seule fois – où la Directrice a informé les organisations syndicales de ses projets locaux de découpage et de tripatouillage des sections. A cette occasion, **SUD TRAVAIL** et le **SNU TEFÉ** ont alerté de façon répétée et vive la Direction des risques de souffrance au travail générés par la mise en œuvre de cette réforme. Le Compte-rendu de cette réunion en pièce jointe en atteste.

Les OS ont précisé que les directeurs d'UT et les DIRECCTE étaient directement responsables des situations dramatiques à venir.

Le 31 janvier 2014, le CTR était réuni sous la houlette du DIRECCTE. Là encore, devant la précipitation de la Direction régionale à dérouler la réforme alors qu'elle ne disposait que d'éléments incertains sur les effectifs et que l'expertise demandée en CHSCT Ministériel était à peine initiée, les représentants des agents au CTR ont signalé à Philippe NICOLAS le véritable danger que constituait la préparation de cette réforme au pas de charge.

Le 31 mars 2014, un nouveau CTR d'information sur le plan SAPIN était convoqué. Le DIRECCTE, malgré les demandes de précisions et d'informations déjà demandées en janvier, ne daigne même plus répondre aux questions des représentants et des agents. Il se contente désormais d'un « question suivante » après avoir fusillé du regard l'agent qui ose poser une question déjà posée mais à laquelle aucune réponse n'a été apportée. Ce CTR, envahi par une trentaine d'agents, a permis de rappeler à quel point le projet de réorganisation de l'inspection du travail valait projet de désorganisation des services et constituait un risque pour tous les agents de l'inspection du travail.

En résumé, si l'on reprend la chronologie des trois derniers mois écoulés :

- **Le Ministre** s'assoit sur la représentation nationale et sort un décret après que les parlementaires ont dit leur opposition ou l'insuffisance du projet de loi présenté ;
- **Le DIRECCTE** s'assoit sur les représentants des agents au CTR et les agents en ne répondant pas à leurs questions (même écrites), en ne fournissant aucune précision sur les données sur lesquelles il s'appuie, en prétextant ne pas connaître l'état des réflexions des groupes de travail régionaux ;
- **La DUT** s'assoit sur les OS en présentant directement le schéma local de réorganisation de l'inspection du travail dans l'Isère aux secrétaires puis à l'ensemble des agents lors d'une assemblée générale.

La « gestion de l'agressivité et des conflits » et la « communication par mails » sont sans doute de beaux sujets de discussion mais, dans la situation actuelle, les lier à la prévention des RPS au sein de l'UT 38 constitue une immense supercherie.

Les problèmes qui vont se poser demain sont d'une toute autre dimension :

- **diminution des effectifs au sein des sections généralistes de plus de 14% au sein de la région Rhône Alpes**, en Isère passage de 37 agents de contrôle à 33
- le DIRECCTE a affirmé le 31 mars que les CT n'ayant pas passé l'EPIT prenaient le risque d'être mutés vu la baisse des effectifs en section
- mise à l'écart et non consultation formelle des DAT sur leur évolution
- diminution des effectifs au sein des sections généralistes de 24% dans l'AIN, de plus de 30% en ARDECHE ;
- **la charge de travail de chaque agent, où qu'il soit, va augmenter** car TOUS les départements vont connaître une baisse des effectifs. A cela s'ajoute des absences pour cause de réussite à l'EPIT de certains et des intérimis longs à mettre en place au sein des UC... de façon transitoire, c'est-à-dire durant une dizaine d'années au moins.
- les secrétaires de section – pardon les assistantes – sont vouées, elles aussi, à devoir assumer une charge de travail de plus en plus lourde puisqu'elles seront de moins en moins nombreuses... Il y aurait... 3 postes ouverts en 2015 pour l'ensemble de la DIRECCTE,
- Etant rappelé que cette « réforme » est assortie du déclassement des inspecteurs du travail et de la mise en concurrence des Contrôleurs du travail par un dispositif de sélection arbitraire,
- le projet local prévoit de redimensionner **BOURGOIN et VIENNE**. Dans l'esprit de la Directrice, il semble concevable que 9 agents de contrôle travaillent sur BOURGOIN avec... deux secrétaires ! Il lui paraît également concevable de préparer **un projet qui prévoit concrètement que des agents quittent VIENNE !** La disparition du site de Vienne nous semble quasi-programmée par la logique mise en œuvre. C'est vrai que le DIRECCTE montre l'exemple, lui qui prévoit dans l'AIN que des agents seront forcés à la mobilité afin que le nombre cible d'agents de contrôle soit atteint.

C'est l'évaluation des risques liés à cette désorganisation des services et à l'augmentation de la charge de travail qui devrait guider l'action de notre direction.

Les OS ont alerté les directions régionale et départementale des risques que cette réforme va générer.

Il est désormais de leur responsabilité de prendre la mesure de cette situation : **le directeur régional et la directrice départementale seront directement responsables des tensions et**

souffrances qui seront inéluctablement créées par un projet dangereux pour le service public comme pour les agents dans les mois qui viennent.